

## **COMPTE RENDU**

### **SEANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020**

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Michel MENESTRIER

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Marie-Anne MEUNIER, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Benjamin DIAB, Michel MENESTRIER, Anthony MARLIN

Étaient excusés : Aurélien CHATELAIN

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2020 est approuvé.

#### **2. TRAVAUX :**

##### **Travaux OPSA**

Les travaux arrivent à leur terme. Ils devraient être terminés d'ici une quinzaine de jours.

##### **Chaufferie Bois**

Le silo était souvent encombré. Nous avons dû faire appel à l'entreprise à plusieurs reprises pour débloquer la vis. L'entreprise LOCATELLI Frédéric a modifié la paroi du silo afin qu'il n'y ait plus de débris dans les pellets et que la vis ne soit plus bloquée.

##### **SYDED – Éclairage public**

Pour l'implantation de 3 poteaux bois, CITEOS a retourné un devis de 3 725 € HT.

Pour les travaux sur les poteaux existants, dans le cadre du marché, le SYDED a retourné un devis de 9 261 € HT.

Le Conseil municipal valide ces travaux.

##### **Réhabilitation des fontaines**

Le Conseil municipal envisage de les remettre en terre. Un devis sera demandé à des paysagistes pour étudier les propositions.

#### **3. BOIS :**

##### **Aide au transport**

Une aide de 20 €/m<sup>3</sup> est attribuée à la commune sur un volume de 380 m<sup>3</sup>. Le dossier est prêt, le Conseil municipal valide les termes.

## **Vente de bois**

Un lot de 500 m3 de bois vert doit être vendu le 07 novembre sur la parcelle 3 et un autre de 700 m3 de bois vert doit également être vendu sur la parcelle 54.

Une vente de bois au particulier sera organisée cet hiver.

## **Travaux sylvicoles**

Une plantation de chênes est prévue en 2021 sur la parcelle 7.

## **Arrêté pour élagage**

Une réflexion est portée sur ce dossier. Un arrêté sera établi.

## **Convention ASA La Cabette**

Suite à la dernière rencontre avec le Président de l'ASA, une convention a été établie. Elle sera signée par le Maire et sera renouvelée tous les ans.

## **4. ÉCOLE :**

### **Subventions**

Une demande de subvention a été reçue en Mairie pour la Classe de mer 2021. Une subvention de 110 € par élève sera versée. Cette année, 27 enfants de Boujailles sont concernés.

Une subvention de 8€ par enfant sera versée à la coopérative scolaire pour l'année 2020/2021.

## **5. URBANISME :**

### **Présentation des dossiers en cours**

2 permis de construire ont été validés et 1 dossier est en cours d'instruction.

1 permis de construire de 2019 a été annulé, le pétitionnaire change de constructeur. Un nouveau projet sera présenté en Mairie.

1 dossier de déclaration préalable de travaux a été accepté, 1 dossier est en cours d'instruction pour l'agrandissement du bûcher.

### **Vente SAFER**

Une information pour la vente SAFER de la ferme de M. MOREILLON est arrivée en Mairie.

### **Dénomination et numérotation Lotissement Champs du Crêt**

Les parcelles du lotissement privé le Champs du Crêt sont réparties sur les rues du Crêt et de Bief du Fourg. Les 2 parcelles donnant sur la rue de Bief du Fourg se verront attribuer les numéros 7 et 9 rue de Bief du Fourg.

Les lots 5 et 6 (achetés par un même propriétaire) se verront attribuer le 17 rue du Crêt.

Les 2 parcelles donnant sur la rue du Crêt se verront attribuer les numéros 21A et 23.

Et enfin, les 2 situées à l'intérieur se verront attribuer les numéros 21A et 21B.

Il a été décidé de ne pas donner un nouveau nom de rue afin d'éviter au propriétaire du 19 rue du Crêt d'avoir à changer de dénomination.

### **Taxe d'aménagement**

Le Maire expose que le conseil municipal peut instituer la part communale de la taxe d'aménagement, par délibération adoptée avant le 30 novembre ; qu'il peut fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement entre 1 % et 5 %. Mais le Conseil municipal peut également décider d'exonérer, en tout ou partie, de la part communale de la taxe d'aménagement des catégories de constructions. Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal décide de laisser le taux à 3% pour toutes les constructions visées.

## **6. FINANCES :**

### **Délégation consentie au Maire en matière de Marché public**

Lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil municipal a accordé une délégation pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Or, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé depuis 2009 : "le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Il est décidé d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

## **7. INTERCOMMUNALITÉ :**

### **Désignation des membres de la CLECT**

M. le Maire rappelle qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges liés au transfert de compétences.

En application des dispositions précitées, cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire n°2020-09-86 du 29 septembre 2020 qui en détermine la composition, soit un membre de chaque Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal procèdent à la désignation des représentants de la commune de Boujailles pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon :

- M. Fabrice PICARD en qualité de membre titulaire
- M. Richard IELSCH en qualité de membre suppléant

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- Aucune question diverse n'a été proposée

Levée de la séance à 21h30.

### RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
  - De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs
- Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !